



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2240

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL (collectif régional des acteurs du commerce équitable) pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palreja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2240**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL (collectif régional des acteurs du commerce équitable) pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a initié une démarche pour développer l'économie sociale et solidaire, dans un contexte socio-économique de crise où les acteurs de ce secteur (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire.

Ces acteurs représentent, en effet, plus de 12 % des établissements privés et assurent plus de 9 % des emplois salariés en "équivalent temps plein" de l'agglomération lyonnaise, notamment dans le secteur associatif dédié à l'éducation, l'action sociale, la santé ou la culture.

L'action de la Communauté urbaine a porté, en 2010, sur l'animation des structures représentatives de l'économie sociale et solidaire, afin de construire avec elles un plan d'actions partagé et intégré aux différentes politiques publiques promues par la Communauté urbaine. Ce plan d'actions s'articule autour de 4 axes :

Axe 1 : favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, en synergie avec le plan d'actions de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat,

Axe 2 : professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et structurer les réseaux par le soutien à l'émergence de "pôles de compétences",

Axe 3 : connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire,

Axe 4 : soutenir des projets d'agglomération, notamment autour de l'habitat coopératif, du commerce équitable ou la création de nouvelles filières économiques.

La présente délibération se rattache à l'axe 2 et concerne plus spécifiquement la professionnalisation de la filière du commerce équitable.

Présentation du projet

La démarche de commerce équitable propose une alternative pour réduire les inégalités engendrées par le commerce conventionnel, en soutenant le développement des producteurs et leur communauté par la garantie d'un prix minimum stable et un partenariat commercial et technique à long terme.

Le commerce équitable intègre les préoccupations sociétales et environnementales, répondant ainsi à une demande croissante des consommateurs, et touche un public de plus en plus large. Outre les produits alimentaires et l'artisanat, le commerce équitable concerne aujourd'hui de nombreux secteurs comme la mode, les cosmétiques, les compléments alimentaires, le textile ou encore les services avec, par exemple, l'organisation

de voyages équitables et solidaires. Son développement récent se traduit par l'augmentation de nouveaux points de vente (boutiques spécialisées, grandes et moyennes surfaces, sites internet de vente en ligne), des volumes de produits vendus et du nombre de références disponibles pour les consommateurs publics et privés.

Pour créer de la cohérence entre les acteurs originels, militants associatifs, majoritairement bénévoles, et l'émergence de nouveaux entrepreneurs, des cadres de collaboration entre structures du commerce équitable se sont mis en place, principalement sur des actions de sensibilisation et d'information du grand public.

Toutefois, les entreprises du secteur expriment un besoin plus pragmatique d'échanges et les plus petites structures sont confrontées à un besoin de professionnalisation sur des problématiques très concrètes de gestion de leur entreprise.

Pour répondre à ce besoin, l'association EQUI'SOL (Collectif régional des acteurs du commerce équitable) a créé en janvier 2010 un pôle de compétences visant à favoriser une coopération inter-entreprise, qui s'inspire du dispositif "cluster", pour fédérer ces entreprises et renforcer leur structuration. Le pôle est animé en relation avec un comité de pilotage constitué d'entreprises, d'associations, de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire, de RESACOOOP, de la fondation MACIF et des collectivités locales (Région Rhône-Alpes, Ville de Lyon et Communauté urbaine de Lyon).

Le pôle de compétences a pour mission de contribuer au développement économique du secteur émergent du commerce équitable à travers trois objectifs :

- construire et/ou renforcer les partenariats entre acteurs économiques du commerce équitable et de la consommation responsable (mutualisation, synergies, partenariats),
- professionnaliser les acteurs,
- informer et communiquer vers les professionnels et les institutions.

Programme d'actions pour 2011

Pour l'année 2011, l'association EQUI'SOL s'est donnée pour objectifs de poursuivre sa mission de professionnalisation des acteurs du pôle de compétence dédié au commerce équitable, engagée en 2010 : organiser 3 formations professionnalisantes, animer 7 rencontres d'échanges sur les pratiques professionnelles, mettre en place une bourse de compétences et organiser 4 tables rondes thématiques sur le B-to-B (relations avec les entreprises), appuyer le développement des structures et renforcer leurs compétences commerciales.

Il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon poursuive le soutien du pôle de compétences de l'association EQUI'SOL, pour professionnaliser les acteurs du commerce équitable par l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'exercice 2011.

Au titre de l'année 2009, la Communauté urbaine a subventionné l'association EQUI'SOL à hauteur de 40 000 € pour son salon du Commerce Equitable. La Communauté urbaine de Lyon a également voté une subvention de 10 000 € au titre de l'exercice 2010 pour la mise en place du pôle de compétences.

Cette action bénéficie d'un soutien régional dans le cadre du contrat sectoriel de la Région Rhône-Alpes dédié à l'économie sociale et solidaire et donne lieu à une valorisation dans la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016.

Budget prévisionnel 2011

Dépenses 2010	Montant (en €)	Recettes 2010	Montant (en €)
coûts salariaux	125 000	collectivités publiques :	
sous-total ressources humaines	125 000	Région Rhône-Alpes	40 000
achats de services :		ville de Lyon	7 500
déplacements	4 000	Communauté urbaine de Lyon	10 000
développement internet	20 000	Grenoble Alpes métropole	15 000
		ville de Grenoble	8 000

communication	9 000	fonds européens :	
organisation formations	5 000	fonds européen de développement régional (FEDER)	50 000
organisation tables rondes	6 500	sous-total financement public	130 500

sous-total achats de services	44 500	fondations	9 000
		sous-total financement privé	9 000
		adhésions au projet	10 000
		vente de services - prestations	20 000
		sous-total autofinancement	30 000
Total dépenses	169 500	Total recettes	169 500

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association EQUI'SOL pour son programme d'actions 2011 dans le cadre de son pôle de compétences afin de professionnaliser les acteurs du commerce équitable,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association EQUI'SOL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante de 10 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1578, selon l'échéancier suivant :

- 8 000 € en 2011,
- 2 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.